

COUPE DE FRANCE HANDIKART 2012

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1 La FFSA organise une Coupe de France en **catégorie Handikart**.
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

1.2. Cette Coupe de France se déroulera selon le calendrier ci-dessous :

15 / 16 septembre	Mirecourt (88)	ASK Nancy
-------------------	----------------	-----------

La FFSA se réserve le droit de modifier ces dates.

1.3. HORAIRES

1.3.1. Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, les horaires ne subiront aucun changement.

1.3.2. Le contrôle administratif, l'installation dans le paddock et le contrôle des extincteurs débuterons le **vendredi à 09h00** et se terminerons le **samedi à 10h00**.

1.3.3. La manifestation débutera officiellement le **vendredi à 13h15** avec les essais officiels. Aucun roulage, même avec un kart de location, ne sera autorisé sur le circuit **à partir du lundi précédant la manifestation**.

1.4. VERIFICATIONS

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le vendredi après midi en fonction de l'horaire établi par l'opérateur.

ARTICLE 2. CONCURRENTS ET PILOTES

2.1. LICENCES

Le Coupe de France Handikart sera ouverte à tout pilote détenteur de la licence Nationale Concurrent Conducteur Handikart Karting « NCCHK » en cours de validité pour 2012.

2.2. PILOTES ADMIS

2.2.1. Un maximum de 30 pilotes sera admis. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes.

2.2.2. La Coupe de France Handikart est réservée aux pilotes âgés de 15 ans et plus (âge atteint en 2012) handicapés d'un ou plusieurs membres.

2.3. INSCRIPTION A LA COUPE DE FRANCE HANDIKART

2.3.1. Tout pilote désirant participer à la coupe de France Handikart devra envoyer à la FFSA Pôle Karting une demande d'inscription selon le modèle établi par la FFSA, disponible sur le site www.ffsa.org, au moins 15 jours avant la date de l'épreuve.

Cette demande d'inscription devra être accompagnée d'un chèque à l'ordre de la FFSA d'un montant de **165 Euros**. Dans tous les cas, l'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi 20h00 précédant l'épreuve. **L'inscription d'un pilote enregistrée entre les 15 jours précédant l'épreuve et le lundi 20h00 précédant l'épreuve verra son montant majoré de 50 €.**

2.3.2. En cas de non participation, le pilote ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

ARTICLE 3. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

3.1. **MATERIEL ADMIS**

- 3.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante conformément au règlement Rotax Max France visé par la FFSA.

Les moteurs seront obligatoirement équipés d'un embrayage, d'un démarreur électrique et d'une puissance inférieure à 30 cv.

Les adaptations des châssis devront être validées par les commissaires techniques lors de l'enregistrement du matériel.

Une catégorie appelée « prototype » comprendra les moteurs autres que les Rotax à savoir les SA 250 4 temps et les moteurs homologués pour la catégorie KZ125.

- 3.1.2. Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et de deux moteurs non plombés. Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA. Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

Moteur :

En cas de casse de moteur, le pilote pourra utiliser un moteur de secours.

3.2. **CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS**

3.2.1. **Carburant**

- 3.2.1.1. Le mélange utilisé pour la compétition (essais chronométrés officiels, qualifications et phases finales) est fourni directement par le pilote. L'essence utilisée est celle du commerce à la pompe. Des substitutions d'essence pourront être effectuées au cours des épreuves.

- 3.2.1.2. La fourniture de l'huile sera à la charge du pilote. Chaque pilote devra prévoir un bidon fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.

3.2.2 **Pneumatiques**

- 3.2.2.1 Chaque pilote disposera de 10 pneus slicks répartis comme suit :

- Essais libres et warm up : 2 avant – 2 arrière apportés par le pilote ou achetés sur place auprès du manufacturier.
- Essais chronométrés, qualifications et phases finales : 3 – avant – 3 arrière en gestion libre. Obligation d'utiliser un deuxième jeu de jantes pour les warm-up.

Chaque pilote disposera de 6 pneus pluie (3 avant et 3 arrière) apportés par le pilote ou achetés sur place auprès du manufacturier.

La marque et le type de pneumatiques seront validés par la FFSA.

- 3.2.2.2 les 4 pneus des essais libres et des warm-up seront marqués à la sortie de chaque séance d'essais libres et du premier warm-up.

Les 6 pneus des essais chronométrés, qualifications, phases finales seront tirés au sort, marqués et montés en parc assistance (parc fermé) avant l'épreuve.

- 3.2.2.3 En cas de crevaison, le concurrent pourra remplacer le pneumatique défectueux après accord du délégué technique de la FFSA.

3.3. **NUMEROS DE COURSE**

- 3.3.1. La FFSA attribuera, à chaque pilote, un numéro de course.

- 3.3.2. 8 plaques numéros maxi seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA. Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.

- 3.3.3 Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3cm.

3.4 MECANICIENS ET ASSISTANCE

Deux mécaniciens par pilote seront autorisés à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré grille. Ces mécaniciens devront porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré grille.

ARTICLE 4. PUBLICITÉ

Les pilotes participant à la Coupe de France Handikart devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités.

En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes. En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de **100 €**.

ARTICLE 5. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

5.1. ESSAIS

5.1.1. Les essais libres se dérouleront le vendredi à partir de 13h15 et se termineront le vendredi à 17h30.

5.1.2. Les séances warm-up se dérouleront le dimanche matin.
La présence du transpondeur pendant les séances de warm-up est obligatoire sous peine d'une amende de **100 €**.

5.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de l'épreuve.

5.3. COURSE

5.3.1. Essais chronométrés

Les essais chronométrés et sonométriques auront lieu le samedi selon les horaires définis par l'opérateur. Chaque groupe effectuera une séance de 10 minutes.

5.3.2. Manches qualificatives

5.3.2.1. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

5.3.2.3. Trois manches qualificatives seront prévues dans le timing.

5.3.3. Phases finales (Pré-finale et finale)

A l'issue des manches qualificatives, un classement de tous les pilotes sera établi. En fonction de la capacité de la piste, les 36 premiers pilotes seront qualifiés pour les phases finales.

- une pré-finale **20 km** par temps sec et **17 km** par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement des manches de qualification.
- une finale de **30 km** par temps sec et **24 km** par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement de la pré-finale.

Le classement de la finale déterminera le classement de la Coupe de France Handikart et les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium.

ARTICLE 6. PRIX

6.1. A l'issue de la finale, les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium où une coupe leur sera remise.
Le pilote vainqueur de la coupe de France sera invité à la remise des prix de la FFSA.